

Projet de loi en faveur des revenus du travail

Intéressement:

Le projet en faveur des revenus du travail prévoit qu'un **crédit d'impôt égal à 20 %** des sommes nouvelles versées par les entreprises au titre de l'intéressement leur soit accordé.

Cette mesure ne concerne que les salariés des entreprises où il y a un accord d'intéressement. Elle pousse les entreprises à substituer aux salaires, qui ouvrent droit à la protection sociale et aux retraites, des rémunérations aléatoires et variables sans droits sociaux.

Les entreprises vont être incitées à reporter, voire à renoncer, à des augmentations de salaires au profit du versement de primes non soumises à cotisations sociales.

Participation:

Le projet de loi prévoit également un **déblocage des sommes relatives à la participation**. Les sommes versées seront exonérées de cotisations sociales mais soumises à l'impôt sur le revenu, à la CSG et à la CRDS.

Cette mesure ne concerne que les salariés qui bénéficient d'accord de participation, à peine la moitié des salariés. La participation n'est obligatoire que dans les entreprises d'au moins 50 salariés.

Elle représente souvent la seule épargne de précaution pour beaucoup de salariés modestes. Leur réserve de participation est alimentée régulièrement pendant une période minimale de 5 ans. Une mesure comparable a déjà été proposée en 2004 par Nicolas Sarkozy, ministre des finances de l'époque. Elle avait conduit à un déplacement des sommes vers d'autres produits d'épargne.

Cette mesure laisse simplement le choix au salarié de recevoir une somme épargnée dans l'entreprise qui lui reviendra de toutes façons. Il ne s'agit en aucun cas d'une augmentation de sa rémunération. Le salarié qui procédera au déblocage de sa participation devra payer l'impôt sur le revenu, la CSG et la CRDS sur ces sommes, alors que celui qui pourra attendre la fin de la période de blocage ne paiera aucun de ces impôts.

Les salariés modestes qui récupéreront les sommes de leur réserve de participation seront pénalisés par rapport à ceux qui n'en ont pas besoin immédiatement.

Négociations salariales:

Le projet de loi prévoit qu'à partir de 2009, les **entreprises de plus de 50 salariés devront restituer 10 % des allègements de cotisations sociales accordés l'année précédente** si elles n'ont pas engagé de négociations salariales.

L'ouverture de négociations salariales dans ces entreprises est déjà obligatoire. La restitution d'une partie des allègements sera simple à éviter. Il suffira de tenir une séance de négociations sans aucune obligation de résultat. Seule la conclusion d'accords peut conduire à la hausse des salaires.

Cette mesure n'aura **aucun effet sur les salaires**. Elle revient à maintenir le principe actuel des allègements de charges accordés sans aucune contrepartie en terme d'augmentation de salaires ou de maintien de l'emploi.

Ce nouveau projet n'apporte aucune réponse immédiate aux difficultés quotidiennes des Français. Les dispositions qu'il contient sont dans la parfaite continuité de la politique menée depuis 15 mois, écartant toute perspective d'augmentation forte et durable des salaires et des revenus, c'est pourquoi les députés du groupe SRC ont voté contre.

Revenu de Solidarité Active

Le revenu de solidarité active a été expérimenté dans 17 départements en application de la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat de juillet 2007.

1 - Fonctionnement du RSA

a) Les bénéficiaires:

Le RSA est destiné à remplacer le RMI, l'API et les mécanismes à la reprise d'intéressement à la reprise d'une activité propre à ces deux minima. Il sera versé aux personnes actuellement bénéficiaires de ces deux minima sociaux, qu'elles exercent ou non une activité professionnelle. Il concerne 3,5 millions de ménages. Les bénéficiaires doivent être âgés d'au moins 25 ans ou avoir un enfant à charge.

b) Le principe:

Le RSA est une allocation pérenne qui porte les ressources du foyer au niveau d'un revenu garanti, de telle sorte que la reprise d'un emploi se traduise par un accroissement effectif des revenus. Le RSA constitue ainsi un complément de ressources dégressif avec le salaire.

Les actuels bénéficiaires du RMI ou de l'API (allocation parent isolé) qui restent sans emploi recevront un revenu minimum garanti, équivalent au niveau actuel du RMI.

Ceux qui retrouvent un emploi toucheront en plus de leur salaire une aide égale à une fraction de ce salaire, de telle sorte que leurs ressources s'accroissent avec les revenus de l'activité professionnelle.

Le RSA est considéré comme un acompte de la PPE (prime pour l'emploi). Il sera déduit l'année suivante du montant de la PPE.

c) La gestion:

Elle est confiée aux départements. Le Président du conseil général est compétent pour l'ensemble des décisions relatives à l'attribution, la suspension ou la radiation. Le RSA sera versé aux bénéficiaires par les caisses d'allocations familiales et de mutualité sociale agricole.

d) Les obligations des bénéficiaires:

Les allocataires du RSA qui n'ont pas d'emploi auront le devoir de rechercher « activement » un emploi. Ils seront orientés vers le service public de l'emploi, vers un opérateur privé de placement, ou encore vers les services du département. Ils seront soumis au contrôle des éléments de leur «train de vie ».

e) Le régime fiscal:

Le RSA ne sera pas soumis à l'impôt sur le revenu. En revanche, la fraction de RSA attribuée à ceux qui travaillent est soumise à la CRDS.

f) Le financement:

Le RSA est financé conjointement par l'Etat et les départements. Son coût total est estimé à environ 13 milliards d'euros. Le financement est assuré par le transfert des crédits du RMI, de l'API, par le gel en 2009 du barème de la PPE, et par la création d'une taxe de 1,1% sur les revenus du patrimoine et les revenus de placement.

Un fonds national de solidarité active est créé pour assurer avec les départements le financement du RSA. Il est alimenté par l'Etat et recevra le produit de la taxe de 1,1 %.

2 - Observations et critiques

Le débat parlementaire a permis d'évoquer de nombreuses interrogations:

- **Les allocataires du RSA seront dans l'obligation de rechercher activement un emploi**

Le projet de loi conduit dans certains cas à la suspension du versement du RSA aux allocataires qui ne respecteraient pas cette obligation. Les femmes seules pouvaient jusqu'à présent toucher l'API sous condition de ressources, désormais elles devront s'inscrire dans une démarche de retour à l'emploi.

Cette obligation doit également être rapprochée de la récente loi sur les droits et devoirs des chômeurs et à la suspension des allocations à ceux qui refuseraient deux offres dites « raisonnables d'emploi ». En effet, dans quelle mesure ces dispositions devront-elles s'appliquer aux personnes les plus en difficulté et le plus souvent incapables de reprendre un emploi ?

- **Les jeunes en difficulté ne bénéficieront pas du RSA**

La condition d'âge exclut du bénéfice du RSA tous les jeunes de moins de 25 ans.

Il est nécessaire aujourd'hui, faute de politiques spécifiques en leur direction, de leur permettre d'avoir accès à cette allocation. L'argument selon lequel le RMI ne leur était pas destiné ne tient pas puisqu'il ne s'agit pas de leur verser un revenu d'existence mais d'assurer une égalité de traitement avec les autres salariés qui accèdent à l'emploi.

- **Le RSA constitue un complément salarial que les entreprises pourront intégrer dans leur politique salariale et qui leur permettra de trouver plus facilement des salariés à temps partiel**

Le RSA constitue un instrument de pression sociale et salariale à la baisse pour les entreprises. Il peut constituer un effet d'aubaine et donc favoriser les « petits boulots » de faible durée, dans un contexte où 75 % des embauches font déjà l'objet d'un contrat à temps partiel et à durée déterminée. Au total, il peut installer durablement les bénéficiaires du RSA dans la précarité.

- **Le RSA ne constitue pas l'assurance d'un retour à l'emploi pour les plus en difficulté**

L'expérimentation dans les départements montre que parmi les bénéficiaires du RSA, ceux qui retrouvent effectivement et rapidement un emploi sont ceux qui en sont le moins éloignés.

Tous les autres continuent à percevoir une allocation correspondante au RMI, sans perspective particulière d'insertion professionnelle, faute d'accompagnement social adapté.

- **Le RSA conduit à un transfert de charges sur les départements**

Les départements ne doivent pas servir de variables d'ajustement au financement de la politique de solidarité nationale. Il n'y a pas de raison que les départements soient dans l'obligation de faire face à de nouvelles dépenses sans être assurés du transfert de ressources nécessaires.

Aucune assurance n'est donnée pour que le RSA ne conduise à un nouveau transfert de charges non compensées sur les départements, comme ce fut le cas avec la décentralisation totale du RMI.

- **Le RSA ne sera pas financé par les contribuables les plus aisés**

La taxe de 1,1% sur les revenus du patrimoine et de placement annoncée pour prendre en charge le surcoût du RSA ne concernera pas les 13 000 contribuables les plus aisés qui bénéficient aujourd'hui des effets du bouclier fiscal.

Au total, le principe d'une aide financière au retour à l'emploi ne fait pas débat. Le RSA peut présenter pour ses bénéficiaires un gain de pouvoir d'achat. Mais, il ne peut être présenté comme la réponse aux problèmes de l'exclusion, ni surtout masquer une politique injuste dont la loi sur le paquet fiscal de juillet 2007 est la triste illustration. Pour cette raison, les députés du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche se sont abstenus lors du vote sur ce texte.

Débat sur l'Afghanistan suivi d'un vote sur l'autorisation de la prolongation de l'intervention des forces armées françaises

Présenté comme une avancée considérable dans la reconnaissance du rôle joué par le Parlement, il s'avère que ce débat était déjà décidé par l'Élysée et n'a laissé aucun véritable pouvoir décisionnaire aux parlementaires.

Ainsi, à la question posée par le Gouvernement, **les députés socialistes ont voté contre.**

En effet, la politique étrangère menée actuellement par la France sur le territoire afghan n'est vraisemblablement pas la bonne. Pour preuves, les objectifs fixés par la FIAS (force internationale d'assistance et de sécurité) sont loin d'être atteints. L'enlèvement de nos forces sur ce territoire doit **amener la France à reconsidérer la nature et la pertinence de sa présence en Afghanistan.**

La terrible embuscade tendue le 18 août dernier aux soldats français par les Talibans et qui a causée la mort de 10 d'entre eux témoigne de l'état de la situation sur le terrain.

Aujourd'hui, la coalition se heurte aux mêmes difficultés auxquelles s'étaient autrefois confrontées les armées russes et anglaises parce qu'elle commet les mêmes erreurs. Sûre de son bon droit, elle a privilégié l'éradication militaire des Talibans au détriment de la reconstruction économique, sociale et sanitaire du pays.

Il ne s'agit pas d'abandonner l'Afghanistan. **Les Socialistes restent guidés par la volonté de combattre les Talibans et Al Qaïda.** Mais cette victoire ne pourra être acquise sans la redéfinition d'une stratégie d'ensemble où l'effort militaire et l'effort de développement s'accompagnent mutuellement.

Guidé par son atlantisme, Nicolas Sarkozy cherche avant tout à satisfaire les exigences des États-Unis rompant avec la stratégie d'autonomie menée par la France vis-à-vis de l'OTAN depuis plus de 50 ans.

Parce qu'ils considèrent que la politique, ou plutôt son absence, conduite par le Gouvernement sur la question afghane ne mènera à rien, les députés socialistes ont choisi de ne pas y apporter leur soutien et ont voté non à cette parodie de débat parlementaire savamment orchestré par l'Élysée.

Fichier Edvige: la mobilisation des députés socialistes

Créé sans le moindre débat préalable par un décret publié au journal officiel le 1er juillet 2008, le **fichier Edvige est lourd de régressions pour les libertés publiques.** Son domaine dépasse en effet largement celui assigné au fichier des Renseignements généraux qu'il remplace.

Ainsi, l'interdiction faite précédemment aux RG de ficher "*les origines raciales ou les opinions philosophiques ou religieuses, ou l'appartenance syndicale*" est supprimée. L'enregistrement des données à caractère personnel portant sur "*les origines raciales ou ethniques, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses ou l'appartenance syndicale des personnes*" ainsi que les données relatives à "*la santé et à la vie sexuelle*" est autorisé, tout comme le fichage des mineurs à partir de 13 ans. Rien n'est dit sur la durée de conservation des données ou encore les personnes susceptibles de les consulter.

Dès sa publication, le Groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche a demandé en vain l'abrogation du décret 2008-632 du 27 juin 2008. Le 16 septembre 2008, le Président de l'Assemblée nationale a refusé leur demande de créer une mission d'information parlementaire sur le sujet. Le même jour, le groupe SRC a reçu le collectif " non à Edvige ". Partageant la même vision politique et juridique du projet du gouvernement, les députés socialistes ont décidé de **soutenir le recours du collectif auprès de Conseil d'Etat**.

La mobilisation citoyenne, syndicale et politique a en partie porté ses fruits, aboutissant à un recul du gouvernement. Les députés socialistes ont réitéré leur **exigence d'un débat parlementaire aboutissant à l'adoption d'une loi fixant le périmètre des fichiers de renseignement**. La protection des libertés publiques relève de la loi et non du simple décret.

De plus, la question n'est pas propre à Edvige, puisque les fichiers Cristina ou Périclès posent les mêmes problèmes. C'est pourquoi le groupe SRC a demandé et obtenu de la Commission des Lois la **création d'une mission d'information sur l'ensemble des fichiers de police**.

Projet de loi de finances pour 2009: Rigueur et récession

- **Un contexte économique fortement dégradé et pénalisé par la politique économique et sociale du gouvernement**

Depuis des mois, le gouvernement essaye de faire croire que ses objectifs en terme de croissance et d'équilibre des finances publiques seront atteints. En 2007, le déficit de l'Etat était finalement de 5,6 milliards, supérieur aux prévisions. Après avoir bâti un projet de budget pour 2008 reposant sur une hypothèse de croissance comprise entre 2 et 2,25 %, il l'a révisé entre 1,7 et 2 % en avril dernier. Dans le même temps, 7 milliards d'euros de dépenses ont du être gelés.

Depuis des mois, les députés du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche n'ont cessé de dénoncer l'incohérence de ses prévisions avec la réalité européenne et internationale. Ils n'ont cessé de dénoncer la politique économique et sociale qui a conduit à la dégradation de la situation économique et budgétaire de notre pays.

Dès le début de la législature, 15 milliards d'euros ont été gaspillés au profit des plus favorisés, sans aucun effet sur la croissance. Les caisses ont été vidées et les marges d'action ont disparu.

- **Un budget de rigueur sans précédent pour 2009 et pour les années à venir**

La progression des dépenses de l'Etat sera limitée à la seule inflation (zéro volume), ce qui signifie que les dépenses de l'Etat augmenteront en valeur de 2 % en 2009, puis de 1,75 % en 2010 et en 2011.

Ainsi, les dépenses de l'Etat seront quasiment identiques en euros constants à celles de 2008, une fois déduites les charges de la dette et des pensions.

Cette compression de l'évolution des dépenses publiques concerne les crédits du budget général, les prélèvements sur recettes au profit de l'Union européenne et des collectivités territoriales, ainsi que les affectations de recettes à des opérateurs publics.

En termes réels, la quasi-totalité des crédits des administrations baisseront l'an prochain. Après constitution de la réserve de précaution, il ne restera qu'un peu plus de 200 à 250 millions d'euros de plus qu'en 2008 de mesures nouvelles pour l'ensemble des ministères (déduction faite des dépenses inéluctables : charges de la dette, pensions, prélèvements sur recettes).

De 1999 à 2007, la progression moyenne des dépenses de l'Etat sur ce même périmètre a été de 1,1 % par an. Appliquer la norme « zéro volume » revient en réalité à pratiquement stabiliser en euros courants les dépenses des ministères en terme de personnel, de fonctionnement et d'intervention. Ainsi, aucune marge de manoeuvre n'est laissée.

La forte inflation provoque des conséquences non négligeables sur le plan budgétaire, compte tenu des règles d'indexation des prestations. Les dépenses de pensions progressent selon les

chiffres communiqués par le gouvernement de 2,58 milliards d'euros par an en moyenne entre 2009 et 2011.

De même, les charges de la dette s'accroissent considérablement du fait de la remontée des taux d'intérêt et de la progression soutenue de l'inflation, à travers les mécanismes d'indexation.

Alors que les charges de la dette représentaient moins de 30 % de l'augmentation des dépenses de l'Etat entre 2003 et 2007, elles en absorberont désormais 70 % en augmentant d'un peu plus de 2 milliards par an en moyenne d'ici 2011.

La gravité de la situation économique exigerait de mettre en oeuvre des mesures pour aider les Français les plus fragiles et à relancer l'activité, notamment en soutenant l'investissement.

Face à cela, le gouvernement se trouve dans une impasse. Il est confronté aux limites et à l'inefficacité de sa politique.

Une restriction sans précédent des emplois de fonctionnaires est programmée. En 2009, ce sont 30 600 postes (dont 13 500 dans l'Education nationale) de fonctionnaires d'Etat qui seront supprimés après 22 900 en 2008. Tous les ministères verront les effectifs amputés, hormis celui de la justice.

Alors qu'ils représentent les deux plus importantes difficultés que les Français rencontrent en ce moment, le gouvernement choisit d'**amputer les crédits de deux missions budgétaires fondamentales : le travail et le logement.**

Des collectivités locales vont être fortement pénalisées. L'ensemble des concours aux collectivités territoriales sera également pénalisé puisque qu'il augmentera en 2009 de la seule inflation. Le gouvernement a retenu en juillet dernier une prévision d'inflation de 2 % pour 2009, les concours de l'Etat aux collectivités progresseront alors de seulement 1,1 milliard en 2009 par rapport à 2008. Pour 2010 et 2011, l'augmentation ne sera que d'un milliard chaque année.

Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2009: imprévoyance, inefficacité, injustice

Le groupe SRC s'est fermement opposé et **a voté contre le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2009.** A ses yeux, le PLFSS pour 2009 est celui du renoncement face à la faillite de notre système de protection sociale.

En effet, au lieu d'apporter à notre système de protection sociale les réformes structurelles que nous appelons de nos voeux depuis longtemps, le Gouvernement s'est contenté d'**additionner des mesures qui vont accroître les inégalités d'accès aux soins et ruiner la solidarité.**

Sans les économies supplémentaires sur les dépenses de santé ou les prestations de retraite et sans les recettes nouvelles, le déficit du régime général pour 2009 serait de **15 milliards d'euros** au moins. La dette sociale ne cesse d'être reportée sur les générations futures.

A l'Assemblée nationale, les députés du groupe SRC se sont fortement mobilisés **contre les prélèvements supplémentaires**, en particulier contre l'augmentation de la taxe sur le chiffre d'affaires des complémentaires santé qui se répercutera sur les assurés sociaux par l'augmentation des cotisations et la diminution des remboursements.

Aucune des difficultés du système de santé n'est traitée. **Le secteur hospitalier est en cessation de paiement** et pourtant la convergence entre le public et le privé se poursuit en matière de tarification à l'activité, au détriment des missions de service public. Les consultations de

spécialistes hors parcours de soins seront remboursées à hauteur de 50% du tarif de la sécurité sociale, contre 70% actuellement. La prescription de soins et d'actes paramédicaux en série sera davantage contrôlée.

L'ensemble de ces mesures vise à faire 2,2 milliards d'euros d'économies pour respecter un objectif d'évolution des dépenses de santé qui sera de toutes façons dépassé. Elles sont **loin d'être à la hauteur des enjeux de la désertification médicale**, que nous subissons quotidiennement en Ariège, **et de l'accès à des soins de qualité pour tous et sur l'ensemble du territoire**.

Le projet de loi fait également des **économies sur les prestations sociales**. C'est le cas notamment pour le dispositif dit des carrières longues, pour ceux qui ont commencé à travailler très jeunes, en raison des modalités d'allongement de la durée de cotisation.

Contrairement aux annonces du Président de la République, il n'y aura **pas d'augmentation générale des pensions de réversion**. En 2009, seules les personnes de plus de 65 ans dont les ressources n'excèdent pas 800 euros par mois seront concernées par une augmentation de leur pension, mais elles devront attendre 2010. De même, la revalorisation du minium vieillesse ne concernera que les personnes seules.

Le pouvoir d'achat des retraités ne sera pas garanti en 2008. Il ne fait que baisser depuis 2002 face à l'augmentation des prix et notamment des produits de première nécessité. En 2009, il faudra attendre le mois d'avril pour connaître le niveau de la hausse des pensions.

Durant le débat sur ce texte, les députés socialistes ont également défendu le principe, sans cesse bafoué par le Gouvernement, de la négociation avec les partenaires sociaux. En effet, sans aucune concertation préalable, au détour d'un amendement présenté au milieu de la nuit, le Gouvernement a décidé de permettre aux salariés de poursuivre leur activité jusqu'à 70 ans. Cette disposition, qui vise à préparer l'opinion publique à un allongement de l'âge du départ en retraite, est une véritable provocation compte tenu de la réalité sociale des Français. Dans le même esprit, la majorité a fait adopter un amendement autorisant les personnels navigants de l'aéronautique civile de la section A et les pilotes de ligne à exercer leur profession jusqu'à l'âge de 65 ans.

Retraites: nos priorités

Selon nous, la priorité réside aujourd'hui dans l'amélioration de l'emploi des salariés de plus de 55 ans, sans pour autant accroître sans cesse les limites d'âge d'exercice de telle ou telle profession.

Elle réside également dans la prise en compte de la pénibilité des métiers, la pérennisation nécessaire du fonds de réserve des retraites, ou encore la contribution des revenus financiers et la remise en cause de certaines niches fiscales dans le financement des retraites.

Projet de loi mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement

Ce texte est la traduction législative des grands principes retenus lors du Grenelle de l'environnement. Présentant **très peu de dispositions concrètes**, ce texte sera suivi de deux autres projets de loi examinés, a priori, au cours de l'année 2009.

Durant ce débat, les députés SRC ont travaillé dans un esprit très constructif, visant à enrichir le texte du Grenelle.

Face à la situation de blocage créée par la mauvaise organisation du calendrier parlementaire, les

députés socialistes ont pris leur responsabilité et sauvé le Grenelle d'un enlisement qui aurait pu lui être préjudiciable. Cette décision a permis de conforter la position française dans la négociation très difficile du paquet énergie-climat à l'ordre du jour du Conseil européen environnement de Luxembourg d'Octobre 2008. Les socialistes n'ont pas voulu apparaître comme les fossoyeurs du Grenelle, déjà très attaqué par des députés UMP, c'est pourquoi **ils ont voté pour ce texte**.

Si les questions relatives au financement de ces bonnes intentions demeurent, la discussion a permis de réelles avancées:

- **Inscription de l'étude du tronçon LGV Toulouse-Narbonne** dans le Grenelle de l'environnement **grâce à l'amendement déposé par Frédérique MASSAT en séance;**
- **Reconnaissance de l'urgence écologique** (amendement socialiste) dès l'article 1er ;
- **Insertion du troisième pilier du développement durable, le progrès social dans les objectifs des politiques publiques** (amendement socialiste) ;
- **Reconnaissance du rôle et de la place de l'Outre mer en matière d'environnement.** Alors que le texte à l'origine ne mentionnait l'Outre mer dans les deux derniers articles que pour adapter le grenelle, sur proposition des socialistes, l'Outre mer, est inscrite dès l'article premier reposant sur le principe de subsidiarité et de gouvernance locale redéfinie pour le développement durable conjuguant responsabilité et proximité ;
- **Renversement de la charge de la preuve, en matière d'infrastructures.** Ce sera aux décisions non respectueuses de l'environnement d'apporter la preuve qu'une décision alternative plus favorable à l'environnement est impossible à un coût raisonnable (amendements de tous les groupes) ;
- Sur proposition socialiste, **l'impératif de sobriété et d'efficacité énergétique est réaffirmé** avec la pose de compteurs intelligents pour les particuliers et de mécanisme d'effacement de consommation de pointe pour les industriels de façon à décarboner le bouquet énergétique. La lutte contre la précarité énergétique est inscrite comme objectif ;
- **Reconnaissance des services environnementaux.** La compensation des atteintes à la biodiversité devient obligatoire, au-delà des espaces protégés, dans la trame verte et bleue ; le principe de valorisation des services rendus par la biodiversité est acquis ainsi que l'inscription de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme et les schémas d'infrastructures (amendements socialiste et GDR) ;
- Un programme encore plus ambitieux de **rénovation thermique des bâtiments** : 400 000 rénovations complètes par an à partir de 2013 ;
- **Création de la taxe poids lourds** affectée à l'Agence de financement des infrastructures de France.

Plan de sauvetage: indispensable mais insuffisant

Le dernier trimestre de 2008 aura fortement été marqué par la crise financière et ses conséquences sur notre économie. Face à cela, le Gouvernement a présenté au Parlement un plan de sauvetage soumis en urgence aux députés le 14 octobre.

Résultat des décisions prises par l'Eurogroupe quelques jours auparavant, ce projet de loi de finances rectificative pour le financement de l'économie **n'a pas été approuvé par les députés socialistes**. Ils se sont abstenus sur ce texte qu'ils ont qualifié d'indispensable mais insuffisant.

Destiné à sauver le système de crédit, il prévoit la mise en place de sociétés de refinancement permettant de mettre fin au gel du crédit interbancaire et assurer la solvabilisation des banques en entrant dans leur capital le cas échéant. Le plafond des dépenses envisagées s'élève à 360 milliards d'euros.

Cette loi traite de la crise financière et bancaire, mais **omet les volets économiques et sociaux, qui ont un impact direct sur la vie des Français**. A travers l'abstention, il n'était pas question de s'opposer à un plan européen imposé par l'urgence financière, mais pas question non plus de donner un quitus à la politique particulièrement injuste et économiquement inefficace de Nicolas Sarkozy.

En effet, malgré les discours enflammés du Président de la République sur la refondation du capitalisme, **le gouvernement ne prévoit pas de remettre en cause l'ultra libéralisme dont les dérives ont abouti à la situation actuelle**.

Déplacement de Frédérique MASSAT au siège de l'ONU à New-York

Au titre de la commission des affaires économiques, Frédérique MASSAT a fait partie de la **délégation de parlementaires** se rendant à la 63ème session de l'assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies.

Comprenant des membres des commissions des Affaires étrangères, des Affaires européennes et des Affaires économiques de l'Assemblée nationale, cette délégation était composée de M. Axel PONIATOWSKI, Mme Nicole AMELINE, M. François LONCLE, M. Michel HERBILLON, M. Serge POIGNANT et Mme Frédérique MASSAT. Elle s'est rendue à New York du 18 au 23 novembre 2008 afin d'**entreprendre différentes consultations et approfondir l'analyse et la réflexion des dossiers poursuivis dans le cadre de ces commissions**.

Ainsi, la délégation a rencontré de nombreuses personnalités de haut niveau (M. Ban Ki Moon, secrétaire général des Nations unies, divers représentants permanents d'autres missions, conseillers militaires, PNUD...), abordant des thèmes aussi riches que variés tels que le renforcement de la sécurité collective, la crise financière, la présentation du rapport parlementaire sur "L'Europe dans le monde", la place de l'Union européenne à l'ONU et le changement climatique.

Très intéressée par les questions relatives à l'environnement, Frédérique MASSAT a profité de ce déplacement pour s'entretenir avec la directrice du programme des Nations-Unies pour l'environnement.

Réforme de l'audiovisuel public: l'arrivée de l'ORTS (office de radio-télévision sarkozienne)

Il aura fallu près de quatre semaines pour que soit adoptée la loi sur la réforme de l'audiovisuel public et privé. Plus de 80 heures de débat durant lesquelles **les orateurs de l'opposition se sont relayés pour dénoncer la « berlusconisation » de notre télévision.**

La réforme voulue par le chef de l'État consiste à capter les ressources publicitaires de France télévision, soit 800 millions d'euros, et à les transférer aux chaînes privées, c'est-à-dire à affaiblir lourdement la télévision publique.

Elle consacre aussi une invraisemblable régression démocratique en rétablissant l'ORTF et la **tutelle directe de l'État sur la télévision** puisque, désormais, le président de France télévisions sera nommé et révoqué par décret présidentiel.

Cela coûtera cher aux Français: c'est **450 millions d'euros** qu'il faut trouver dans l'urgence et **800 millions d'ici 2011** pour satisfaire cette lubie présidentielle.

Alors que la crise et ses conséquences ravagent notre pays, voilà que le gouvernement décrète l'urgence pour trouver 450 millions d'argent public destiné en réalité aux propriétaires des grands groupes de médias.

Pour cela, il va créer deux taxes supplémentaires, dont l'une sur les abonnements internet.

Le projet de loi introduit également la seconde coupure de publicité pour offrir de nouvelles recettes aux grands groupes privés de communication, le « placement de produits » dans les productions télévisuelles offrant ainsi la possibilité d'inclure de la publicité de manière subliminale dans les feuilletons ou émissions grand public et la réduction de la taxe sur le chiffre d'affaires des chaînes privées.

Les questions adressées par Frédérique MASSAT au Gouvernement

Nb: Ne figurent dans cette liste que les questions publiées depuis septembre 2008 et des extraits de réponses envoyées depuis cette date. Pour consulter l'intégralité des questions posées par Frédérique MASSAT, se référer à la rubrique « questions écrites » du site de l'Assemblée nationale.

Agriculture et pêche

- Difficultés que rencontrent la filière ovine.

→ *réponse:* « Dès le 30 août 2007, le ministre de l'agriculture et de la pêche a annoncé un plan d'urgence de 15 millions d'euros afin de soutenir les éleveurs d'ovins allaitants les plus en difficulté. Le paiement des aides s'est achevé en mai 2008. »

« Concernant l'aide complémentaire aux indemnisations pour les mortalités, le Premier ministre a donné son accord pour en reprendre le paiement pour les mortalités enregistrées depuis le 1er juillet et jusqu'à mi-novembre 2008. »

« Enfin d'autres mesures structurelles sont en cours d'élaboration avec les professionnels. Elles sont inspirées du rapport sur la filière ovine qu'avait produit en 2006 M. Yves Simon, alors député de l'Allier. Ces mesures concernent la formation et la recherche, l'amélioration génétique, la limitation des effets de distorsion de concurrence vis-à-vis de la viande importée et l'organisation de l'offre. »

- Soutien aux productions herbivores et PAC

→ *réponse:* « Le Gouvernement s'attache ainsi à ce que les décisions prises dans le cadre du bilan de santé de la PAC n'entraînent pas la déstructuration de filières et la délocalisation de la production des territoires fragiles et permettent de rééquilibrer les soutiens à destination de l'élevage. »

- Difficultés rencontrées par la fédération départementale de pêche de l'Ariège auprès de l'administration qui ne lui transmet pas les dossiers d'autorisations relatifs aux projets de créations de centrales hydroélectriques.

→ *réponse:* « La demande de la fédération de l'Ariège est due probablement au fait que, jusqu'à la fin de l'année 2007, les services départementaux du conseil supérieur de la pêche, puis de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) étaient hébergés dans les locaux de la fédération. »

- Expérimentation au champ qui a été menée en 2007, en partenariat avec le laboratoire Eco-innov, pour étudier les flux de pollen entre les champs de maïs hybrides jaunes et des maïs populations bio blancs.
- Doublement du crédit d'impôt en faveur des agriculteurs biologiques

Santé, jeunesse et vie associative

- Cessation prochaine de paiement de l'avantage social vieillesse

→ *réponse:* « La réforme du régime ASV des auxiliaires médicaux reprend les principes qui ont présidé à la réforme des régimes ASV des chirurgiens-dentistes et des directeurs de laboratoires en modulant l'effort demandé aux assurés et aux retraités selon leur génération : concernant les prestations, la réforme du régime ASV des auxiliaires médicaux n'a qu'un impact très marginal sur les retraités et les actifs cotisants. »

- Lutte contre l'obésité et la promotion d'une bonne alimentation dans les programmes et les publicités à destination des enfants

→ *réponse:* « concertation a été engagée en mars 2008 avec les acteurs économiques, les experts, les consommateurs et les représentants des familles, à la suite de l'annonce le 4 février 2008 par la ministre de la santé de la jeunesse, des sports et de la vie associative de parvenir à limiter certaines publicités alimentaires télévisées aux heures d'écoute des enfants. Cette concertation s'est révélée jusqu'à ce jour infructueuse. »

- Observations de la FNACA quant aux franchises médicales.

→ *réponse*: « La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative envisage donc de nouvelles actions d'amélioration de ce dispositif, telles que l'attribution automatique de l'aide pour certains bénéficiaires dont le niveau de revenu est compatible avec celui de l'ACS ainsi qu'une revalorisation de son montant, notamment aux âges où le taux d'effort est le plus important. »

- Difficultés rencontrées par les esthéticiennes.

→ *réponse*: « La pratique des techniques d'épilation en dehors de la pince ou de la cire est réservée aux seuls titulaires d'un diplôme de docteur en médecine. » (...) « le niveau de qualification des esthéticiennes s'est élevé avec l'obligation de posséder un diplôme pour exercer, mais la sécurité des clients doit être pleinement assurée. Les pouvoirs publics ont donc entamé une analyse prenant en compte l'évolution des techniques ainsi que les impératifs de sécurité sanitaire. »

- Conditions de prise en charge des cures thermales par l'assurance maladie.

→ *réponse*: « L'hypothèse d'une réduction de la durée des cures ne fait l'objet d'aucune étude au sein des services du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative. »

- Conditions d'exercice des ergothérapeutes

Justice

- Dysfonctionnements constatés s'agissant des tarifs des constats d'huissier

→ *réponse*: « suite de l'enquête menée par des associations de consommateurs relative au tarif des constats dits « locatifs » la chambre nationale des huissiers de justice a adressé une circulaire aux chambres régionales et départementales appelant très clairement au strict respect de la réglementation tarifaire. »

- Situation des personnels d'insertion et de probation de la direction de l'administration pénitentiaire

→ *réponse*: « suite des discussions conduites par la direction de l'administration pénitentiaire avec les partenaires syndicaux le 17 et 24 juin 2008, un protocole de travail a été signé avec les trois organisations syndicales représentatives, (SNEPAP, CFDT, CGT) portant sur cinq thèmes : améliorer concrètement le fonctionnement des services ; conduire une réflexion sur les perspectives métier avec les conséquences statutaires et indemnitaires ; adapter la formation professionnelle ; repenser l'organisation et le management des services ; accompagner la mise en oeuvre de la loi pénitentiaire. »

- Conséquences de la loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs qui doit rentrer en application en janvier 2009.

Education nationale

- Avenir des instituts universitaires de formation des maîtres

→ *réponse*: « En tant que composantes des universités, les IUFM participeront aux parcours de master qui seront mis en place. » (...) « Aucune demande d'habilitation de master portée par un IUFM n'a été refusée : jusqu'à leur intégration dans les universités, les IUFM ne pouvaient pas porter de master. Ils le pourront désormais, en lien avec leur université, et la première campagne d'habilitation aura lieu en 2009. »

- Place accordée aux langues régionales dans les réformes en cours de l'éducation nationale.

Travail, relations sociales, famille et solidarité

- Reconnaissance par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la forme symptomatique de la maladie de Tarlov.

→ *réponse*: « Les patients atteints de la maladie de Tarlov peuvent bénéficier de toutes les mesures prévues dans ce plan (« Amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques » (2007-2011)) concernant la recherche, la coordination et la prise en charge des malades et l'insertion sociale. Le coût total du plan représente 726,7 millions d'euros pour la période 2007-2011. Une mesure

prévoit notamment de faciliter l'accès des malades chroniques aux prestations liées aux handicaps en accélérant les délais d'instruction des dossiers de demandes de prestations et de reconnaissance de travailleur handicapé. »

- Capital de fin de carrière prévu par la convention collective nationale des services de l'automobile.

Ecologie, énergie, aménagement du territoire et développement durable

- Conséquences de la révision générale des politiques publiques dans l'organisation des services dédiés à ce ministère sur le territoire ariègeois.

→ *réponse*: « La réorganisation de l'administration territoriale de l'État ne remet pas en cause l'existence des services déconcentrés au niveau régional et départemental, mais prévoit de tirer parti des synergies entre les missions exercées, pour améliorer le service à l'utilisateur, la lisibilité de l'organisation et l'efficacité de l'action. »

- Importance de la liaison entre Toulouse et Barcelone par la vallée de l'Ariège, le tunnel du Puymorens, le tunnel du Cadi et la vallée du Llobregat.
- Instruction et la faisabilité des projets photovoltaïques au sol.
- Régime fiscal applicable aux installations photovoltaïques mises en oeuvre par les agriculteurs

Fonction publique

- Pensions de réversion des agents de la Fonction publique.

→ *réponse*: « Dans ce document (Document d'orientation des retraites du 28 avril 2008), la question de l'extension de la mesure dans les régimes spéciaux, dont celui des fonctionnaires, est précisée : « Pour les autres régimes de retraite, l'augmentation du taux de réversion pourra être envisagée en prenant en compte les ressources et l'âge des conjoints survivants, dans une approche similaire au régime général. »

Logement et ville

- Modalités d'attribution de l'allocation personnalisée au logement dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées

Economie, industrie et emploi

- Situation des abonnés à France Télécom en zone rurale, et sur les dysfonctionnements nombreux et répétés, notamment sur sa circonscription en Ariège.
- Nécessité d'élargir le bénéfice du statut conjoint collaborateur aux personnes liées par le pacte civil de solidarité (Pacs) et aux concubins.

→ *réponse*: « L'article 16 de la loi de modernisation de l'économie a étendu le bénéfice du statut du conjoint collaborateur aux personnes liées par un pacte civil de solidarité. De plus, comme le prévoit l'article 19 de cette même loi, le Gouvernement présentera au Parlement, d'ici à août 2009, un rapport sur les modalités de l'extension de ce statut aux personnes qui vivent en concubinage avec un chef d'entreprise. »

Intérieur

- Conditions de nomination des pompiers professionnels titulaires de l'examen professionnel de lieutenant

Affaires étrangères

- Atteintes à la liberté de religion que subissent les chrétiens algériens.

→ *réponse*: « Le ministère des affaires étrangères et européennes suit avec une grande attention la situation des chrétiens d'Algérie. Si l'exercice des cultes relève exclusivement des autorités algériennes, la France a toujours veillé à entretenir avec elles un dialogue régulier sur cette question. »

Propositions de loi déposées par le groupe socialiste, radical et citoyen entre septembre et décembre 2008

n° 718 Proposition de loi visant au **classement du marais poitevin comme parc naturel régional**

n° 808 Proposition de loi sur le **service universel à haut débit**

n° 851 Proposition de loi relative aux **conditions de l'élection des sénateurs**

n°852 Proposition de loi relative au **respect du pluralisme dans les médias audiovisuels et prenant en compte le temps de parole du Président de la république**

n°933 Proposition de loi relative aux **plans de soins coordonnés des malades chroniques et des bénéficiaires du régime des affections longue durée**

n°932 Proposition de loi visant à l'**instauration de mesures de réparation en faveur des orphelins de la guerre 1939-1945 pupilles de la Nation**

n°1018 Proposition de loi visant à **assurer le respect des droits des demandeurs d'asile**

n° 1078 Proposition de loi instaurant une **aide au départ en vacances pour les enfants et adolescents mineurs**

n° 1193 Proposition de loi de visant à **garantir le droit du public à l'information sur les vins français dans les médias**

n°1192 Proposition de loi visant à **actualiser la législation en matière de communication sur le vin, du fait de l'existence d'Internet**

n° 1228 Proposition de loi relative à la connaissance, aux **conditions de vie et d'accueil des anciens combattant originaires des Etats antérieurement liées à la France et ayant accédé à l'indépendance**

n° 1252 Proposition de loi **facilitant la rationalisation de la carte de l'intercommunalité**

n° 1258 Proposition de loi relative à la **reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais ou accidents nucléaires**

n°1280 Proposition de loi relative au **fonds national de revitalisation des territoires**

n°1303 Proposition de loi relative aux **sociétés publiques locales**

n°1305 Proposition de loi visant à **lutter contre les discriminations liées à l'origine.**

n°1347 Proposition de loi relative au **renforcement de la place des parties civiles durant le procès pénal**

Les principaux rendez vous en Ariège et à Paris pour la Députée

- **Juillet**: Rencontre avec Ingrid BETANCOURT à l'Assemblée nationale.
- **Juillet** : lettre aux artisans sur le statut de l'auto-entrepreneur créé dans le projet de loi de modernisation de l'économie.
- **16 Juillet** : arrivée du Tour de France à Foix. Félicitations aux vainqueurs de l'étape.
- **17 Juillet** : rencontre avec le Président de la Chambre d'Agriculture par rapport aux questions sur la prime herbagère et aux panneaux photovoltaïques.
- **25 Juillet** : Réunion sur le dossier Pôle d'Excellence Rurale à St Lizier.
- **8 Août** : Pastoralies au Plateau de Beille organisées par l'ASPAP.
- **10 Août** : Réunion de travail avec le Président de la Communauté de Communes de MASSAT à SOULAN.
- **11 Août** : à **14h** Visite de terrain avec le Maire et les Elus à Fougax et Barrineuf après les dégâts causés par les intempéries et à **15h30** visite de terrain avec le Maire et les Elus à Bélesta après les dégâts causés par les intempéries.
- **13 Août** : Rencontre avec les Elus d'Aulus Les Bains pour faire un point sur les dossiers en cours et les projets.
- **17 Août** : Concours National du Cheval de Mérens à Bouan.
- **25 Août** : Intervention auprès de Monsieur BARNIER, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche concernant la grave crise de la fièvre catarrhale et ses conséquences pour les éleveurs ariégeois.
- **26 août** : Déplacement à Marmande rencontre avec les Elus.
- **Septembre** : Envoi d'un modèle de délibération aux communes contre la privatisation de la Poste.
- **12 Septembre** : Rencontre avec Didier GELAT, Directeur Départemental de l'Enseigne La Poste concernant le devenir des bureaux de poste dans le département. Incertitude de l'avenir de la Poste, à ce jour aucune réponse n'est donnée sur la compatibilité des agences postales communales et un éventuel changement de statut.
- **13 Septembre** : Tour de l'Avenir à Guzet Neige et visite de la station avec les Elus du canton d'OUST.
- **20 Septembre** : Inauguration du Musée des Ages et de la Vie aux Forges de Pyrène à Montgailhard.
- **26 Septembre** : Rencontre avec la Directrice Régionale de France Télécom pour parler de la situation des abonnés de France Télécom en zone rurale, et sur les dysfonctionnements nombreux et répétés. Pour exemple, depuis le début de l'année 2007, des dysfonctionnements à répétition affectent chaque mois de nombreuses communes (Cazenave Serres et Allens, Bousenac...), soit en partie, soit en totalité, privant les abonnés de l'usage de leur ligne téléphonique fixe.
- **3 Octobre** : Foire européenne des éleveurs à Sentein.
- **3 Octobre** : Rencontre des salariés des papèteries de Lédar avec Augustin BONREPAUX et Henri NAYROU.

- **18 Octobre** : En présence de Martin MALVY présentation du label « Pays d'Art et d'Histoire » à Montségur.
- **21 Octobre** : A l'Assemblée Nationale, avait lieu une rencontre des deux Groupes d'Amitiés France-Andorre, le groupe de parlementaires andorrans formé de six députés étant conduit par le président Jaume Bartumeu. Au cours de cette réunion les deux députés de l'Ariège Frédérique MASSAT et Henri NAYROU ont voulu aborder un certain nombre de problèmes qui concernent non seulement la France et l'Andorre mais aussi l'Andorre et l'Ariège.
- **23 Octobre** : Congrès de l'Association Nationale des Elus de la Montagne à St Flour. Intervention de la députée sur le Grenelle de l'Environnement.
- **3 Novembre**: Visite de terrain du Préfet de Région sur deux exploitations ariégeoises suite à la crise de la fièvre catarrhale.
- **3 Novembre** : Inauguration de la gare d'Andorre l'Hospitalet avec M.MALVY et les élus d'ANDORRE.
- **5 Novembre** : Intervention dans l'hémicycle pour dénoncer la faiblesse du budget de l'agriculture.
- **6 Novembre** : Papèterie de Lédar : réunion de travail avec Hubert Falco, Secrétaire d'Etat chargé de l'aménagement du territoire à Saint-Girons sur le thème « appui aux investissements dans le bassin d'emploi de Saint-Girons ».
- **7 Novembre** : Rencontre avec la FDSEA (Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) de l'Ariège, les JA (Jeunes Agriculteurs) ainsi que le Président de la Chambre d'Agriculture, François TOULIS afin d'évoquer, toutes catégories confondues, leurs problèmes de pouvoir d'achat.
- **26 Novembre** : une délégation de maires ariégeois a été reçue à l'Assemblée Nationale par Frédérique MASSAT. Après une visite de l'Assemblée, ils ont assisté à 15H aux questions d'actualité.
- **Jeudi 27 Novembre** : à l'occasion du salon des maires et des collectivités locales, la Fédération Française de la Randonnée Pédestre a organisé la remise des 3è trophées Eco-veille. Quatre comités départementaux de la randonnée pédestre ont été récompensés pour leur action « Eco veille » dont celui de l'Ariège présidé par Richard DANIS, maire de Saint-Pierre de Rivière en présence de la députée.
- **28 Novembre** : Participation de la députée aux Assises de l'Urbanisme à Foix organisées par le Conseil Général de l'Ariège.
- **Décembre** : L'école Georges Sand de Lavelanet a été choisie pour participer au quinzième Parlement des enfants.
- **4 Décembre** : Frédérique MASSAT est réélue Présidente de l'Union Départementale des Elus Socialistes et Républicains.
- **13 Décembre** : Participation à l'installation du Conseil Municipal des Enfants à Verniolle.
- **19 Décembre** : Rencontre avec les Syndicats de l'éducation nationale concernant les menaces qui pèsent sur l'Education Nationale et les Réseaux d'Aide aux Elèves en Difficultés (RASED). Le gouvernement a décidé de supprimer 3 000 postes (sur 11 000) dans ces réseaux de professionnels.
- **19 décembre** : Réunion de travail avec le Préfet sur le suivi de la crise financière dans le Département et la médiation bancaire.
- **22 Décembre** : Rencontre avec les délégués du personnel de Continental Foix sur l'avenir de la société et la situation des salariés.
- **23 Décembre** : Réunion avec les Elus de Lavelanet afin d'évoquer les dossiers en cours et les projets.

